



**Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions relative
au projet de renouvellement des moyens et d'évolution des modes
de fabrication des éditions d'information
sur le site de MFTV (GENESYS)
(Point n°4)**

Expertise sur les conséquences du projet GENESYS

Vote sur le choix du cabinet d'expertise :

Pour cette mission, le CSE désigne le cabinet d'expertise certifié SSCT :
- **3E Acante**, 15 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris / 11 cours Joseph Thierry 13001
Marseille. 3E Acante est en effet le cabinet qui a accompagné le CSE Siège lors de la phase
1 du projet Genesys en 2024 et qui dispose, de ce fait, d'une connaissance déjà conséquente
du contexte de ce projet.

**Vote sur le mandatement de membres de la délégation du CSE et choix du cabinet
d'avocats :**

La délégation du personnel au CSE désigne Delphine SABBAH, Aurélie SCHILLER, Julien
SAVIN, Serge CIMINO, Georges PINOL, Christophe BENS afin de coordonner l'expertise.

Elle donne également un pouvoir spécial à Christophe Bens, secrétaire du CSE, pour agir
devant toutes juridictions et pour constituer l'avocat de son choix en cas de litige sur cette
décision de recours à expertise et le cas échéant :

Au cabinet Komité

17 Avenue Alfred Roll
75017 PARIS

Paris le, 18 février 2026

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CGC et SNJ s'associent.